

L'Eugénisme

Aujourd'hui, le terme « eugénisme » est étroitement associé à celui de racisme, voire de nazisme. Or, « tout ce que le nazisme a touché est entaché du soupçon de connivence avec le nazisme »¹. Il paraît donc utile de rappeler la « non réactivité de la loi et des critères de jugement »² ainsi que le contexte intellectuel et sociologique au sein duquel ce terme est apparu.

Naissance de l'eugénisme

Le terme « eugénique » est un emprunt à l'anglais *eugenic* formé par F. Galton en 1883 à partir du grec. Cousin de Charles Darwin, Francis Galton assiste aux effets de la Révolution Industrielle en Angleterre. Au cœur de sa théorie de l'eugénisme se retrouve l'idée que « les aptitudes psychiques supérieures sont largement déterminées par des facteurs héréditaires »³, tout comme les « imperfections ».

On distingue ainsi eugénisme « positif » et « négatif » : alors que l'eugénisme positif vise au développement des « talents », l'eugénisme négatif vise à l'éradication des tares génétiques. Dans un cas comme dans l'autre, le postulat de départ est l'inégalité entre êtres humains. Georges Vacher de Lapouge, l'un des représentants de l'eugénisme en France, recommandait ainsi « une double sélection, positive en faveur de la natalité de l'élite, et négative contre les métissages et les dégénérés »⁴.

Tous deux apparaissent dans un contexte de modernisation induite par la Révolution Industrielle et sont étroitement liés à l'idée de dégénérescence. A la fin du XIXe siècle, la naissance de l'eugénisme fait en effet écho à la « crainte de l'affaiblissement biologique – voire de la dégénérescence – de la population du fait de la démocratisation qui protège les citoyens faibles, c'est-à-dire les natures inférieures »⁵.

Sélection, dégénérescence et biopolitique

1. J. Julliard, « Avant propos », p. 3-5 in Mil neuf cent, *Revue d'histoire intellectuelle (cahiers Georges Sorel)*. Année 2000, Vol. 18, n°1, p. 3.
2. J. Julliard, « Avant propos », p. 3-5 in Mil neuf cent, *Revue d'histoire intellectuelle (cahiers Georges Sorel)*. Année 2000, Vol. 18, n°1, p. 4.
3. Taguieff P.-A., Au cœur du raisonnement galtonien : le paradoxe de la politique malthusienne et sa solution eugéniste. « L'intelligence peut être aidée ou exercée, mais aucun apprentissage, aucun enseignement ne peut la créer. Elle doit être transmise héréditairement. » Karl Pearson, *Raisons politiques* 2007/2, n° 26, p. 175-215, p. 176.
4. Wartelle J.-C., La Société d'Anthropologie de Paris de 1859 à 1920, *Revue d'histoire des sciences humaines* 2004/1, N° 10, p. 125-171, p. 157.
5. L. Mucchielli, « Criminologie, hygiénisme et eugénisme en France (1870-1914) : débats médicaux sur l'élimination des criminels réputés 'incorrigibles' », p. 57-88 in *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2002/2, n°3, p. 59.

Le lien entre modernisation, démocratisation et dégénérescence se trouve dans l'idée « que la sélection naturelle n'exerce plus ses effets bénéfiques dans les sociétés modernes »⁶. Les facteurs de dégénérescence identifiés sont principalement l'alcoolisme, la mauvaise alimentation, l'environnement insalubre et les maladies.

Cette perception se conjugue très vite à une biologisation et une médicalisation de la pauvreté et de la criminalité. Avant même la naissance du terme « eugénisme », « un même problème théorique préoccupe [les scientifiques] : comment expliquer l'apparition des divers 'fléaux sociaux' qui affectent les sociétés modernes caractérisées par l'industrialisation et l'urbanisation ? »⁷.

L'explication que retiennent les eugénistes est la nature « héréditaire » des tares à l'origine de ces fléaux. Prenant appui sur une explication biologisante et naturalisante des causes de ces problèmes sociaux, l'eugénisme est alors érigé en programme d'amélioration de l'espèce. Le contrôle de la reproduction humaine est l'un de ses leviers centraux⁸.

Selon Laurent Mucchielli, l'eugénisme relève du champ de ce que Foucault nomme la biopolitique et traduit une « ambition de savoir (sur l'homme) et de pouvoir (sur les sociétés) des médecins »⁹. Au début XXe siècle, des solutions eugénistes telles que la stérilisation ou la castration sont prônées pour les criminels.

Diffusion et contestation des thèses eugénistes

Née au Royaume-Uni, la théorie eugéniste a un impact au niveau international. L'organisation du premier Congrès eugénique international à Londres en juillet 1912 permet d'entrevoir la diffusion massive de ses idées¹⁰. Il correspond cependant à un « mouvement d'idées médical cristallisé à la fin du XIXe siècle qui n'a jamais constitué en France un champ intellectuel ou institutionnel autonome, ni eu autant d'influence que dans d'autres pays occidentaux (comme les Etats-Unis d'Amérique, l'Allemagne et les pays Scandinaves) »¹¹.

Au début du XXe siècle, l'eugénisme est en France un concept de gauche. Il correspond alors à l'application de la notion de « progrès » à l'espèce humaine. Selon Laurent Mucchielli¹², l'obsession du déclin démographique qui prévaut en France» durant les années 1920-1930 est à l'origine du déclin de ce « programme » dans l'espace intellectuel et politique.

6. Taguieff P.-A., Au coeur du raisonnement galtonien : le paradoxe de la politique malthusienne et sa solution eugéniste. « L'intelligence peut être aidée ou exercée, mais aucun apprentissage, aucun enseignement ne peut la créer. Elle doit être transmise héréditairement. » Karl Pearson, *Raisons politiques* 2007/2, n° 26, p. 175-215, p. 186.

7. Taguieff P.-A., Au coeur du raisonnement galtonien : le paradoxe de la politique malthusienne et sa solution eugéniste. « L'intelligence peut être aidée ou exercée, mais aucun apprentissage, aucun enseignement ne peut la créer. Elle doit être transmise héréditairement. » Karl Pearson, *Raisons politiques* 2007/2, n° 26, p. 175-215, p. 209.

8. P.-A. Taguieff, « Face à l'immigration : mixophobie, xénophobie ou sélection. Un débat français dans l'entre-deux-guerres », p. 103-131 in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, Année 1995, Volume 47, Numéro 1, p. 106.

9. L. Mucchielli, « Criminologie, hygiénisme et eugénisme en France (1870-1914) : débats médicaux sur l'élimination des criminels réputés 'incorrigibles' », p. 57-88 in *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2002/2, n°3, p. 58.

10. L. Mucchielli, « Criminologie, hygiénisme et eugénisme en France (1870-1914) : débats médicaux sur l'élimination des criminels réputés 'incorrigibles' », p. 57-88 in *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2002/2, n°3, p. 79.

11. L. Mucchielli, « Criminologie, hygiénisme et eugénisme en France (1870-1914) : débats médicaux sur l'élimination des criminels réputés 'incorrigibles' », p. 57-88 in *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2002/2, n°3, p. 58.

12. L. Mucchielli, « Criminologie, hygiénisme et eugénisme en France (1870-1914) : débats médicaux sur l'élimination des criminels réputés 'incorrigibles' », p. 57-88 in *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2002/2, n°3, p. 80.

L'eugénisme racial

Si le terme race désigne, au cours du XVIIIe siècle, la lignée¹³, il se charge, au cours du XIXe siècles d'autres significations, jusqu'à caractériser « les qualités intellectuelles et physiques de groupes humains et d'individus »¹⁴.

L'eugénisme racial est né « d'une fusion du projet eugéniste défini par Francis Galton – entre 1865 et 1883 – avec certains thèmes racialistes (en particulier celui de la 'dégénérescence raciale'), pour alimenter l'utopie d'une 'régénération de la race' par recours systématique à la sélection des procréateurs »¹⁵.

Il existe toutefois une différence entre eugénisme racial et racisme car la prise en compte de la transmission héréditaire et génétique se fait chez les eugénistes à un niveau individuel alors qu'elle donne lieu, chez les racistes, à des catégorisations plus larges¹⁶. Alors que les eugénistes considèrent avant tout le patrimoine génétique des individus, les racistes envisagent celui des races.

L'eugénisme nazi mis en oeuvre durant la Seconde Guerre mondiale a considérablement contribué à marquer négativement le programme eugéniste. Celui-ci est aujourd'hui prohibé par la loi.

Cadre législatif

En France, l'article L. 114-1 du code pénal apparaît dans une sous partie consacrée aux crimes contre l'espèce humaine. Il stipule que « le fait de mettre en oeuvre une pratique eugénique tendant à l'organisation de la sélection des personnes est puni de 30 ans de réclusion criminelle et de 7 500 000 euros d'amende ».

13. C. Munno, F. Cahen, L. Kesztenbaum, « Histoire des populations et histoire des savoirs démographiques », Population 2005/5-6, 60e année, p. 837-871, p. 842.

14. C. Munno, F. Cahen, L. Kesztenbaum, « Histoire des populations et histoire des savoirs démographiques », Population 2005/5-6, 60e année, p. 837-871, p. 842.

15. Taguieff P.-A., Figures de la pensée raciale, Cités 2008/4, n° 36, p. 173-197, p. 189.

16. P.-A. Taguieff, « Face à l'immigration : mixophobie, xénophobie ou sélection. Un débat français dans l'entre-deux-guerres », p. 103-131 in Vingtième Siècle. Revue d'histoire, Année 1995, Volume 47, Numéro 1, p. 104.